

## Le projet de loi « Ripost » du Gouvernement ne suffira pas à éradiquer le fléau du protoxyde d'azote

**Villejust, le 26 mars 2026 – Jean-François VIGIER, Président du SIOM de la Vallée de Chevreuse alerte le Gouvernement sur le manque de mesures claires et efficaces contre le protoxyde d'azote.**

Depuis 2021, les Syndicats de déchets ne cessent d'alerter sur les impacts du protoxyde d'azote. Il s'agit d'un enjeu de santé publique, tant pour les jeunes qui en consomment que pour les citoyens exposés à des situations à risque sur la voie publique. C'est également un danger pour la sécurité des agents qui sont confrontés à des explosions liées à la présence de ces déchets dans les incinérateurs. Ces incidents entraînent des arrêts à répétition et perturbent fortement le fonctionnement des installations.

Une première loi interdisant la vente de bouteilles de protoxyde d'azote aux mineurs avait alors été votée et s'était révélée inefficace. Ce mercredi, Laurent Nuñez, ministre de l'Intérieur a présenté le projet de loi « Ripost » dont un volet est dédié à la lutte contre le fléau du protoxyde d'azote avec :

- La création de 3 délits : inhalation de protoxyde d'azote, conduite sous l'emprise de protoxyde d'azote, transport de protoxyde d'azote.
- L'encadrement de la vente ((plage horaire pour l'acheter, interdiction de vente la nuit) allant jusqu'à la fermeture administrative des commerces contrevenants.

**Jean-François VIGIER, Président du Siom de la Vallée de Chevreuse réagit à ces propositions :**

*« Le projet de loi présenté ne résout pas la question de l'accès à ce produit utilisé comme une drogue. Les plateformes internet permettent d'en acheter très facilement. Or il faut aujourd'hui arriver à en empêcher l'accès. Nous sommes face à un phénomène sociétal qui a des conséquences désastreuses pour la sécurité de nos concitoyens, en témoignent depuis plusieurs mois, les accidents de la route ayant entraîné la mort. »*

En plus du problème de santé publique, s'ajoute l'impact économique et financier lié aux explosions de bouteilles de protoxyde d'azote dans les usines d'incinération : en 3 ans, on ne dénombre pas moins de 30 arrêts de l'Unité de Valorisation Énergétique du Siom à Villejust avec près de 300 000 euros de frais de réparations et plus d'1,3 millions d'euros de manque à gagner lié à la production de chaleur et d'électricité.

Au niveau national, les pertes financières pour les Syndicats de déchets sont estimées de 30 à 40 millions d'euros rien que pour l'année 2025.

Par ailleurs, la question du recyclage des bouteilles de protoxyde d'azote n'est toujours pas réglée à ce jour. La reprise de ces déchets n'étant pas encadrée par une filière REP (Responsabilité Elargie du Producteur), leur traitement reste à la charge des collectivités.

« Il ne sert à rien d'ajouter des lois aux lois existantes, il faut interdire l'accès à ce produit dont l'usage est détourné. » conclut **Jean-François VIGIER**, Président du Siom.

---

***Jean-François VIGIER est Président du Siom de la Vallée de Chevreuse, maire de Bures-sur-Yvette (Essonne) et Vice-Président de l'Association des maires de France (AMF) en charge de la transition écologique.***

---

Contact presse  
Natacha HAMANN  
Directrice de la communication  
[natacha.hamann@siom.fr](mailto:natacha.hamann@siom.fr)